

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

6±6±6=---

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

85/794 du 12/06/85

DECRET N° /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.M.J.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur DIMOU Fidèle, Attaché de 3° échelon
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

D.G.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 63/50/FP-BE du 25.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux intégrations, nominations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2;

D.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision de situations administratives des agents de l'Etat;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;

Vu l'arrêté n° 8128/MTPS/DGTFP/DFP du 1er.10.1981 autorisant Messieurs SAMBA Julien Odilon et DIMOU Fidèle à suivre un stage de formation en France;

Vu l'arrêté n° 8772/MTPS/DGTFP/DFP du 14.11.1983 portant promotion au titre de l'année 1983 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B des SAF (Travail et Administration Générale);

Vu le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

.../...



ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur DIMOU Fidèle, Attaché de 3° échelon, indice 750 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à la Direction Générale de la Fonction Publique à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Spécialité : Administration Publique délivré par l'Université de Paris X - Nanterre (FRANCE), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de 1° échelon, indice 790 ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 08.05.1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 12 JUIN 1985

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Angé Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS .-

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2

